

La première évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire a été réalisée en 2007. Les résultats, portant sur les 430 espèces et habitats naturels, sont disponibles sur le site internet de Natura 2000.

Pour en savoir plus

- Site internet du réseau Natura 2000 :
www.natura2000.fr
- Site du ministère du Développement durable :
www.developpement-durable.gouv.fr
- Portail internet de l'Année internationale de la biodiversité :
www.biodiversite2010.fr

Février 2010

Le réseau européen Natura 2000

Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. Elle rompt avec la tradition française de protection stricte et figée des espaces et des espèces. C'est reconnaître que l'état de la nature est indissociable de l'évolution des activités économiques et, plus largement, de l'organisation de la société.

Aussi, dans les 918 sites où la réflexion collective a abouti à la rédaction d'un document d'objectifs, Natura 2000 est apparu comme une formidable opportunité pour réfléchir ensemble, localement, à des questions qu'on ne s'était pas encore posées ou pour lesquelles il paraissait difficile de trouver des solutions.

À cette opportunité de négociation locale, entamée sur 1 419 sites, s'ajoute ensuite l'opportunité financière des contrats de gestion liés à Natura 2000. Préserver les espèces sauvages, c'est avant tout protéger et gérer les habitats essentiels à leur vie et à leur reproduction. Maintenir les habitats naturels, c'est promouvoir les activités humaines et les pratiques qui ont permis de les forger puis de les sauvegarder, en conciliant les exigences écologiques avec les exigences économiques et sociales. Tout cela, dans la société française du XXI^e siècle, se conçoit et se décide à plusieurs.

Objectifs du réseau Natura 2000

- Contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne.
- Assurer la bonne conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.



Imprimé sur du papier certifié écolabel européen



Le réseau est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes « oiseaux » de 1979 et « habitats faune flore » de 1992. Le réseau Natura 2000 représente un véritable enjeu de développement durable pour des territoires ruraux remarquables. À l'échelle européenne et mondiale, ce réseau contribue notamment au devoir de préservation de la planète. En mettant en avant les principes de gestion partenariale et de fixation d'un cadre négocié, cette démarche s'inscrit dans les approches les plus modernes, au niveau international, en matière de développement durable.

Quelques chiffres clés pour la France

La France a une responsabilité particulière à l'échelle du continent. Elle est ainsi concernée par :

- quatre des neuf régions biogéographiques européennes : atlantique, alpine, continentale et méditerranéenne ;
- 64 % des 191 espèces d'oiseaux visées par l'annexe I de la directive « oiseaux » ;
- 70 % des 222 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire ;
- 22 % des 632 autres espèces animales et végétales visées par l'annexe II de la directive « habitats ».

Construction du réseau

Le réseau français couvre près de 6,9 millions d'hectares, soit près de 12,5 % du territoire terrestre métropolitain (hors milieux marins, qui couvrent près de 3,9 millions d'hectares). Il se décompose ainsi :

- 1 366 sites au titre de la directive « habitats », représentant 4 642 453 hectares (terrestre) ;
- 381 zones de protection spéciales (ZPS) au titre de la directive « oiseaux », représentant 4 318 504 hectares (terrestres) ;
- Sites marins : 199 ;
- Sites 100 % mer : 48 ;
- Sites mixtes (terrestres et marins) : 151.

Constitution du réseau

La structure du réseau terrestre Natura 2000 par type de milieu, est la suivante :

- 38 % de territoires agricoles ;
- 39 % de forêts ;
- 12 % de landes et milieux ouverts ;
- 10 % d'eaux et de zones humides ;
- 1 % de territoires artificialisés.

Plus de 13 000 communes ont une partie de leur territoire sur un site Natura 2000, dont 9 000 communes (15 millions d'habitants) ont plus de 5 % de leur territoire sur un site du réseau. 75 % des présidents des comités de pilotage des sites (COPIL), mis en place depuis le décret de juillet 2006 d'application de la loi sur le développement des territoires ruraux, sont des élus.

Gestion des sites Natura 2000

Au total, 1 419 documents d'objectifs (DOCOB) ont été recensés dont 918 sont considérés comme opérationnels. La durée moyenne d'élaboration d'un document d'objectifs est de deux ans et demi.

- 1187 contrats Natura 2000 ont été signés depuis 2002, avec des collectivités territoriales (28 %), des associations (25 %), des propriétaires privés (13 %) des établissements publics (16 %)...
- 196 contrats forestiers (création ou rétablissement de clairières ou de mares forestières, chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce végétale indésirable, etc.).

Les exploitants agricoles peuvent bénéficier d'un dispositif contractuel, appelé mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET), mobilisable dans les sites Natura 2000.

Qui sont les opérateurs ?

- Des collectivités territoriales : 47 % (parcs naturels régionaux, syndicats mixtes, communes et communautés de communes, conseils généraux, sivo-m-sivu...) ;
- des établissements publics : 19 % (Office national des forêts, CRPF, parcs nationaux...);
- des associations : 26 % (conservatoires régionaux d'espaces naturels, ADASEA, fédérations de chasseurs ou de pêcheurs, Ligue pour la protection des oiseaux...);
- des bureaux d'études : 8 %.